Commune de
**SAINT-MAXIMIN**
*38530*

Saint-Maximin, le 2 juin 2023

Olivier Roziau
Maire de Saint-Maximin

à

Mesdames et Messieurs
les conseillers municipaux
38530 SAINT-MAXIMIN

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le conseil municipal se réunira le
**vendredi 9 juin 2023 - à 19 heures - salle du conseil municipal**
et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

L'ordre du jour sera le suivant :
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 avril 2024 ;
- Compte rendu d'exercice des délégations du conseil municipal au maire ;
- Affaires générales :
  - Élections sénatoriales 2023 : désignations des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants,
  - Convention de conseils et d'assistance 2023 avec la SCP Fessler Jorquera & associés,
  - Convention 2023 de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages avec la Fondation 30 millions d'amis ;
- Affaires générales / Ressources humaines : Mise en œuvre des lignes directrices de gestion ;
- Vie sociale / Affaires sociales :
  - Convention d'attribution de subventions Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de l'Isère 2023 : projet « Les ateliers du bonheur »,
  - Convention d'attribution de subventions Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de l'Isère 2023 : projet « Atelier création et convivialité »,
  - Demande d'aide financière (aide sociale) ;
- Vie sociale / Jeunesse & Sports : Demande de subvention au conseil départemental de l'Isère pour la réalisation d'un espace loisirs orientation sur la commune de Saint-Maximin ;
- Vie sociale / Finances : Décision modificative n° 1 ;
- Intercommunalité :
  - Désignation du référent déontologue à destination des élus communaux,
  - Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) : Rapport relatif à l'évaluation de la restitution aux communes des Adrets, du Haut-Bréda et de Theys de l'éclairage public et d'un commerce de proximité,
  - Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) : Rapport relatif à l'évaluation du transfert à la communauté de communes Le Grésivaudan des piscines de plein air d'Allevard, de Saint-Martin d'Uriage et de Saint-Vincent de Mercuze ;
- Patrimoine / Patrimoine bâti :
  - Contrat de prestation de service avec la société Grésivaudan Tourisme pour la saison 2023 de la tour d'Avalon,
  - Aire de camping-cars : Approbation du tarif et des modalités de paiement (adhésion à place de marché Isère Attractivité) ;
- Cadre de vie / Culture : Contrat de cession des droits d'exploitation du spectacle de l'association New Boy pour le concert de l'été (Thierry Girault Quartet) ;
- Questions diverses.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

Le maire,
Olivier Roziau.

19 place Roger Durieux - Répidon - Tél. 04 76 97 60 19 - mairie@stmaximin38.fr - www.stmaximin38.fr
SIRET : 213 804 263 000 19